

LA SEPAFE
SOCIÉTÉ ANONYME DES PRODUITS DE L'AFRIQUE
FRANÇAISE ÉQUATORIALE (1927-1930),
Ancienne société R. Vernier et Cie, Tours, Doula
Exploitation forestière, import-export

Où l'on voit qu'en août 1927,
les promoteurs espéraient réunir 2,5 MF au 1^{er} octobre,
et n'ont finalement obtenu que 0,7 MF en mai 1928.

SOCIÉTÉ ANONYME DES PRODUITS DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ÉQUATORIALE
(en formation)
(BALO, 15 août 1927)

En formation

Législation française,

Siège social à Duala Cameroun) et bureaux à Tours (Indre-et-Loire), 20, rue des Docks.

Objet. — Exploitation d'un établissement industriel en Afrique équatoriale française et exportation en France de tous produits coloniaux.

La présente insertion est faite en vue de recueillir les souscriptions.

Durée. — Vingt années, 1^{er} octobre 1927.

Capital social. — Deux millions cinq cent mille francs (2.500.000 fr.), divisé en 12.500 actions de cents francs chacune, dont 5.000 actions entièrement libérées à l'ancienne en commandite R. Vernier et Cie, 20, rue des Docks, Tours, en représentation de l'apport de l'établissement industriel et commercial exploité à Ebolowa, Lolodorf, Sangmélina, Éséka, Efalan, Bipindi (Cameroun), et 7.500 actions à souscrire en numéraire et à libérer de moitié à la souscription.

Parts de fondateur. — 2.500 parts de fondateur, donnant droit à vingt pour cent (20 p. 100) des bénéfices, dont : 1000 attribuées à l'ancienne société R. Vernier et Cie et 1.500 aux souscripteurs (à raison d'une part pour cinq actions).

Partage des bénéfices. — Cinq pour cent (5 p. cent) réserve légale et la somme nécessaire pour servir six pour cent (6 p. 100) aux actions. Le surplus : dix pour cent (10 p. 100) au conseil d'administration, vingt pour cent (20 p. 100) aux 2.500 parts de fondateur et soixante-dix pour cent (70 p. 100) aux actionnaires.

Assemblées générales. — Dans le courant du premier semestre, à Tours, 20, rue des Docks, par convocation et insertion.

Bilan. — La société étant en formation, il n'y a pas encore de bilan.

Pour les fondateurs :

L'un d'eux

RENÉ VERNIER,

industriel, chevalier de la Légion d'honneur,
45, boulevard Heurteloup, Tours.

BALO
(*L'Information financière*, 15 mai 1928)

Émission de 7.000 actions du 100 fr. et de 2.500 parts.

BALO
(*L'Information financière*, 17 juillet 1928)

Émission au pair de 3.000 actions du 100 fr.

SOCIÉTÉ ANONYME DES PRODUITS DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ÉQUATORIALE
AU CAPITAL DE 700.000 FRANCS
Siège social : DOUALA (Cameroun)
(*Journal officiel du Cameroun*, 1^{er} décembre 1928)

Suivant acte sous seings privés en date à Tours du 14 mai 1928 enregistré à Tours le 26 mai 1928, volume 1234, folio 22, n° 112.

MM. René Vernier, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Tours, 4, boulevard Heurteloup ;

Maurice Peroche, négociant, demeurant à Tours, 40, rue du Commerce ;

Bernard d'Assy, représentant en automobiles, demeurant à Tours, 20, rue d'Entraigues ;

Georges Laforge, négociant, demeurant à Saint-Symphorien, 8, avenue de la Tranchée ;

Alfred Pierron, représentant, demeurant à Tours, 50, rue Chalmel,

Agissant tant en leurs noms personnels qu'au nom et comme seuls membres de la société en commandite R. Vernier et Cie, dont le siège est à Tours, rue des Docks, n° 20, existant entre eux pour une durée de six années devant expirer le premier mars mil neuf cent trente deux, aux termes d'un acte sous seing privé en date à Tours du dix-huit février mil neuf cent vingt six dont l'un des originaux a été enregistré à Tours (Successions) le lendemain (19 février 1926), folio 132 case 2103 aux droits de trois mille francs, ladite, société publiée conformément à la loi,

Ont établi de la manière suivante les statuts de la Société d'exploitation des produits de l'Afrique Française Equatoriale, dite « La SEPAFE ».

.....
Art. 6. — MM. Vernier, Peroche, d'Assy, Laforge et Pierron, agissant au nom et comme seuls membres de la société en commandite « R. Vernier & Cie » font conjointement apport à la présente société des biens dont la désignation suit :

L'établissement commercial et industriel d'achat, vente et exportation en France de tous produits coloniaux tels que caoutchouc, bois, huile, colon, cire, gomme, corrozo, etc., que la société R. Vernier & Cie possède et exploite à Ebolowa, Lolodorf, Sangmelima, Eséka, Ajap, Bipindi (Cameroun), ledit établissement comprenant :

1° La clientèle et l'achalandage y attachés ;

2° La jouissance des terrains loués par l'administration du Cameroun à la société et le droit pour la société d'acquérir ces terrains par préférence à tous autres ;

3° Le matériel et les objets mobiliers de toute nature servant à son exploitation ;

4° Les marchandises et produits en magasin qui existeront du premier juillet mil neuf cent vingt huit ;

5° Les espèces en caisse et en banque avancés aux traitants et producteurs, factures à encaisser, tels que le tout existera au premier juillet mil neuf cent vingt huit après le paiement du passif, et des charges de la société R. Vernier & Cie audit jour ainsi que des frais de sa liquidation.

.....

Premiers administrateurs

René-Gabriel Vernier, 45, boulevard, Heurteloup, à Tours ; Maurice Peroche, négociant, 40, rue du Commerce, à Tours ; Georges Laforge, négociant, 8, avenue de la Tranchée, à Saint-Symphorien ; Alfred Pierron, 50, rue Chalmel, à Tours ; Raoul Eiquel, 129, avenue d'Orléans, à Paris ; Jean Larquier, 1, boulevard Saint-Germain, à Paris ; M^{lle} Joséphine Fabre, 8, rue James-Cane, à Tours ;

Commissaires des comptes

Eugène Garnier, expert comptable, 83, rue Avisseau, à Tours ; Voguet-Besnard, à Saint-Pierre-des-Corps.



Coll. Jacques Bobée

LA SEPAFE

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPLOITATION DES PRODUITS DE L'AFRIQUE FRANÇAISE
EQUATORIALE

au capital de 700.000 francs
divisé en 7.000 actions de 100 francs chacune

Droit de timbre acquitté au Cameroun

Journal officiel du territoire
en date du 15 février 1929

Capital porté à 1 million
Décision du conseil d'administration du 5-6-1928
(art. 8 des statuts), réalisation constatée
par assemblée générale du 15-12-1928

Statuts déposés en l'étude de M^e PONVERT, notaire à Tours le 16 mai 1928

Siège social à ~~Tours (Indre-et-Loire)~~ Douala (Cameroun)

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : J. Fabry

Un administrateur (à droite) : Laforge.

Tours, le 1^{er} décembre 1928

Imp. CRÉTÉ, 2, rue des Italiens, Paris

PERMIS DE COUPE D'ÉBÈNE

(*Journal officiel du Cameroun*, 15 septembre 1929)

La Société d'exploitation des produits de l'Afrique française équatoriale (Sepafe) est autorisée, conformément aux dispositions de l'arrêté en date du 13 juillet 1928, à couper vingt tonnes d'ébène au km. 30 de la route Ebolowa-Lolodorf, à la limite de la circonscription d'Ebolowa.

La présente autorisation, délivrée sous la réserve des droits des tiers, est valable pour une durée maximum d'une année à compter du 3 septembre 1929.

Convocation

Augmentation du capital de 1,4 à 2 MF

(*Journal officiel du Cameroun*, 1^{er} janvier 1930)

FIN DE PARTIE

[Remboursement]

(*Journal officiel du Cameroun*, 15 décembre 1930)

Est autorisé le remboursement à la Société d'exploitation des produits de l'Afrique Française d'une somme de mille francs (1.000) versée le 16 mai 1929, pour un permis de coupe d'ébène qui lui a été refusé.